

DEPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de FIGEAC
MAIRIE
DE
46270 PRENDEIGNES

Nombre de conseillers :
En exercice : 9
Présents : 7

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 12 décembre 2023– 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 19 octobre, 20h30, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal de la Commune de PRENDEIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BAHU Pascal, Maire.

Date de la convocation : 06/12/2023.

PRESENTS : Pascal BAHU, Alain JUVENAL, Maryvonne MOUNAL, André BOURGUIGNON, Marie-Hélène TAURAND, Christian SOUIRY, Damien PONTARLIER

EXCUSE(S) : Laura NIGOU

ABSENT(S) : Antony BARRIERE

Maryvonne MOUNAL a été élu(e) secrétaire.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Départ des locataires, logement Salle d'Animation,
- Nouveaux locataires, logement Salle d'Animation,
- Adhésion à l'Association des Maires Ruraux,
- Désignation d'un élu référent forêt-bois,
- Frais d'électricité : compteurs festivités au Comité des fêtes et au Pilou,
- Cinéma de plein air, Le Pilou,
- Participation centre de loisirs ALSH Leyme,
- Achat d'une maison en centre bourg et de son terrain,
- Révision des tarifs de location de la Salle d'Animation

Points à l'ordre du jour :

Augmentation des loyers des logements communaux,
Travaux de voirie,
Tarif Salle d'Animation,
Terrain Sembel,
Information plantations,
Comptes rendus de réunions,

Questions diverses.

Délibérations

Objet : DE_2023_48 - Départ des locataires, logement Salle d'Animation

Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les locataires du logement de la Salle d'Animation, Madame Valérie ARQUILLERE et Monsieur Rémy BOYER, ont quitté le logement le 2 décembre 2023 mais que le bail se termine le 7 décembre 2023 et qu'ils l'ont restitué en bon état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de restituer la caution à Madame Valérie ARQUILLERE et Monsieur Rémy BOYER d'un montant de 460,00 €uros, après vérification auprès de la Trésorerie que toutes les sommes dues aient été réglées.

Objet : DE_2023_49 - Participation financière du Comité des Fêtes et du Pilou

Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal que dans le cadre des festivités estivales du village réalisées par l'Association Le Comité des Fêtes et Le Pilou il y a lieu d'ouvrir des compteurs électriques supplémentaires. Ceux ci ne peuvent être ouverts qu'au nom de la Mairie auprès d'EDF.

En accord avec les membres des deux associations, les consommations réalisées ainsi que les frais éventuels d'ouverture ou de fermeture des compteurs seront refacturés tous les ans aux associations du Comité des Fêtes et du Pilou. Le montant des factures sera divisé en deux (1/2 Comité des Fêtes et 1/2 Pilou).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à refacturer les consommations ainsi que les frais liés à l'utilisation des compteurs forains pour moitié à l'Association du Comité des Fêtes et pour l'autre moitié à l'Association du Pilou à partir de 2023 et pour les années à venir.

Objet : DE_2023_50 - Cinéma de plein air, participation de l'Association Le Pilou

Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les soirées du cinéma de plein air organisées par le Grand-Figeac sont facturées aux collectivités sélectionnées.

Au cours de cette manifestation, l'Association Le Pilou souhaite organiser un repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents que les frais de projection du cinéma de plein air soient refacturés à l'Association du Pilou à partir de 2023 et pour les années à venir.

Objet : DE_2023_51 - Participation financière au centre de loisirs ALSH de Leyme

Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du 8 novembre 2023 de la Mairie de Leyme (copie annexée à la présente délibération), nous demandant de participer à l'ALSH de Leyme qui a accueilli des enfants domiciliés sur notre commune au cours de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de participer au coût de l'ALSH pour 2022 pour un montant de 109 €uros.

Objet : DE_2023_52 - Désignation d'un référent forêt-bois

Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire présente un mail reçu de l'Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée qui propose à toutes les collectivités de la région de désigner un membre du conseil municipal comme référent auprès de cette Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de nommer :

- Monsieur Alain JUVENAL, comme élu référent auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie.

Objet : DE_2023_53 - Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France.

Cette association ouverte aux communes de moins de 3500 habitants a pour objet de défendre la liberté municipale ainsi que de faire prendre en considération par les pouvoirs publics les problèmes spécifiques des communes rurales.

L'antenne départementale de cette association, déclarée en sous-préfecture de Gourdon le 04 juin 2015 et publiée au journal officiel de la république le 20 juin 2015, fait preuve de dynamisme pour la préservation des territoires ruraux vivants et habités. Il ajoute qu'il est à ses yeux très important de se rassembler au moment où la ruralité doit faire face à de nombreux défis qui engagent tout simplement son avenir.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, d'adhérer dès 2024 à l'Association des Maires Ruraux du Lot (AMR46).

Depuis de nombreuses années, le conseil s'est positionné sur l'achat de la maison Roques et de son jardin. Après de nombreuses discussions avec les co-indivisaires, ceux-ci ont donné leur accord pour réaliser cet achat.

Le projet formulé par la mairie serait de réaliser un logement dans la maison et concevoir un espace public dans le jardin. A la demande des co-indivisaires le nom suivant sera donné à cet espace : "Le jardin d'Octavie", condition de la vente. Le Conseil Municipal valide les conditions et propose la délibération suivante :

Objet : DE_2023_54 - Achat d'une maison centre bourg (A 395) et de son terrain (A 381)

Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal différents échanges qu'il a eu concernant le projet d'achat d'une maison située en centre bourg sur la parcelle A 395 ainsi que de son terrain de 530 m², parcelle A 381, dont une copie du plan cadastral est annexée à la présente délibération.

Cette propriété est en indivision et appartient aux conjoints : Monsieur Patrick SEMBEL-DESPEYROUX, Madame Josiane Georgette Denise DESPEYROUX, Madame Pierrette Renée Fernande DESPEYROUX, Monsieur Gérard Georges Albert Fernand DESPEYROUX et Madame Michèle Martine Lucette DESPEYROUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de se porter acquéreur pour l'achat de la maison et du terrain situés sur les parcelles A381 et A395 pour la somme de 25 000 Euros,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente ainsi que l'acte d'achat devant le notaire.

Objet : DE_2023_55 - Révision des tarifs de location de la Salle d'Animation

Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de modifier les tarifs de location de la Salle d'Animation pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents, de ne pas modifier les tarifs de location de la salle d'animation mais d'appliquer une participation pour le chauffage de la salle, du 1er octobre au 15 mai de chaque année.

Les tarifs suivants ont été approuvés et seront appliqués à compter du 25 janvier 2024 :

- Privés résidents Prendeignois : 45,00 €,
- Associations Prendeignaises : 60,00 €,
- Privés ou associations hors commune : 82,00 €,
- Une participation de 25,00 € pour le chauffage sera appliquée sur chacun des tarifs du 1er octobre au 15 mai de chaque année.

Une convention et un règlement d'utilisation de la salle sont signés à chaque location entre le preneur et la Mairie. Une copie est jointe en annexe de la délibération.

La gratuité est accordée au Comité des Fêtes et à l'Association du Pilou qui participent à l'acquisition de matériel pour équiper la salle.

Points à l'ordre du jour :

Augmentation des loyers des logements communaux.

Prenant en compte le contexte économique actuel, le conseil municipal se prononce pour ne pas augmenter les loyers cette année.

Travaux de voirie.

Un point est fait sur les travaux réalisés et les futurs travaux.

Pascal Bahu et Alain Juvenal réalisent un retour sur la réunion de secteur où a été évoqué la route de Gabanelle. L'enveloppe de secteur ou le GF devraient aider à réaliser les travaux notamment sur le classement et les travaux de la partie de St Cirques.

Tarif Salle d'Animation

Terrain Sembel.

Pascal Bahu informe le conseil que l'achat du terrain pourra être concrétisé. Il est nécessaire d'attendre le retour du cadastre.

Information plantations.

Afin de remplacer la protection sur le talus du terrain proche du cimetière côté départementale, il a été décidé de réaliser une plantation avec différentes essences. Ces travaux ont été réalisés par M. Galtié Nicolas paysagiste.

Comptes rendus de réunions.

- Christian Souiry réalise le compte-rendu de la commission culture et patrimoine du Grand-Figeac (reconnaissance intérêt communautaire, lecture publique, patrimoine vernaculaire, restauration abbaye de Marcillac...).

Projet « bois ».

- Pascal Bahu et Alain Juvenal font un retour sur la dernière rencontre de ce projet qui a eu lieu à Prendeignes.

Une rencontre des propriétaires aura lieu au début de l'année 2024.

- Alain Juvenal présente la dernière réunion du Syded concernant l'assainissement collectif.

- Pascal Bahu donne quelques informations sur la rencontre Enedis et notamment sur le renouvellement des éclairages municipaux en LED afin de réaliser des économies de consommation. Ces travaux seraient pris en charge à 80%. Ce projet sera étudié lors de l'élaboration du budget 2024.

- Projet AMI - Projet à implication citoyenne : Une prochaine rencontre ouverte à toutes et tous pour le lancement du projet aura lieu le mercredi 17 janvier à 14h00.

Questions diverses.

- Vœux de la municipalité dimanche 14 janvier.